



Révision des documents d'urbanisme pour mieux intégrer la biodiversité



Aménagement

N° de l'action :



AMENAGEMENT-6

→ Objectifs et cibles de l'action

Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification urbaine, à l'échelle communale ou intercommunale via les PLU et PLUi, ou d'un périmètre plus large (aire urbaine, grand bassin de vie ou bassin d'emploi) via les SCoT.

→ Descriptif de l'action



Vous trouverez des éléments techniques sur le centre de ressource du site de l'ARB.

A chaque étape de la création ou de la révision d'un document de planification (PLU(i) ou SCoT) et au-delà des obligations réglementaires le niveau d'intégration des enjeux relatifs à la biodiversité dépendra de l'ambition que se fixera la collectivité.

Cette ambition devra être perceptible dès les phases de diagnostic. L'état initial de l'environnement pour les PLU(i) ou l'évaluation environnementale pour les SCoT devront apporter des éléments précis sur les objectifs prioritaires que se fixera la collectivité.

Le plan de zonage, le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLU(i) traduiront finalement la vision du territoire en mesures concrètes qui permettront d'instruire chaque demande d'autorisation d'urbanisme.

Pour cette fiche action, nous recommandons la lecture du guide « Végétal et espaces de nature dans la planification urbaine » Recueil de fiches action Mars 2022, dont le lien figure dans notre « boîte à outils. »

→ Dispositif de suivi-évaluation de l'action

i La liste des indicateurs à suivre et des livrables à produire pour s'assurer de l'efficacité de l'action au terme des 3 ans d'engagement.

• INDICATEURS

Document présentant la stratégie choisie

Autre [facultatif] :



• DOCUMENTS PRODUITS

Bilan de l'action

Stratégie trame noire de la collectivité [facultatif] :



→ Modalités de mise en œuvre de l'action

i Indiquer les collaborateurs ou les partenaires impliqués (ou co-porteurs), le calendrier de mise en œuvre avec ses principales étapes, la durée du projet, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser.



Liste des pièces-jointes annexées (facultatif) > Plans, photographies, dossiers.



→ Correspondance à la [Stratégie Régionale pour la Biodiversité \[SRB\]](#)

| | | |
|----|--|----------------------------------|
| B2 | B/ Mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique | 2/ Développer la nature en ville |
|----|--|----------------------------------|

→ Préconisations **i** [Cadre réservé à l'instruction]